

AVIS PUBLIC

ADOPTION DU RÈGLEMENT 07-1120 MODIFIANT LES RÈGLEMENTS 08-0500 ET 13-1218 CONCERNANT L'ADMINISTRATION DES FINANCES, DÉLÉGUANT CERTAINS POUVOIRS D'AUTORISER DES DÉPENSES ET DE PASSER DES CONTRATS AU SECRÉTAIRE-TRÉSORIER

AVIS PUBLIC EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ PAR LE SOUSSIGNÉ qu'à sa séance ordinaire tenue le 15 décembre 2020 à 19h30, au centre administratif de la MRC Brome-Missisquoi dans la salle Arthur-Fauteux situé au 749, rue Principale à Cowansville, ainsi que de manière virtuelle, le conseil des maires de la MRC a adopté le ***Règlement 07-1120 modifiant les règlements 08-0500 et 13-1218 concernant l'administration des finances, déléguant certains pouvoirs d'autoriser des dépenses et de passer des contrats au secrétaire-trésorier.***

Ce règlement peut être consulté par toute personne sur le site internet de la MRC à l'adresse suivante: https://mrcbm.qc.ca/fr/docu_reglement.php. Toute personne intéressée pourra également prendre connaissance dudit règlement au bureau de la MRC situé au 749 rue Principale à Cowansville lors de la réouverture des bureaux au public, et ce, durant les heures d'ouverture. Toute personne peut également communiquer avec le soussigné au 450-266-4900, poste 278 ou par courriel au dlegrand@mrcbm.qc.ca afin de convenir d'autres modalités de consultation.

DONNÉ à COWANVILLE ce cinquième (5^e) jour de janvier de l'année DEUX MILLE VINGT ET UN (2021).

Le greffier,



David Legrand, avocat